

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE
NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE PAR VOIE
D'AUDIOCONFÉRENCE, LE 23 DÉCEMBRE 2021 À 8 H 00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption – règlement numéro 1303-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal
4. Secrétaire administratif/secrétaire administrative – embauche
5. Levée de la séance

Sont présents à cette audioconférence :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Absence motivée :

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Assistent également à cette séance, par voie d'audioconférence, madame Marie-Andrée Breault, madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 8 h 00.

2. Adoption de l'ordre du jour

649-12-2021

IL est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

3. Adoption – règlement numéro 1303-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal

650-12-2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2021 concernant le projet de règlement 1303-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter, sans modification, le règlement numéro 1303-2021 décrétant les taux des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 ainsi que d'autres dispositions d'ordre fiscal;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

4. Secrétaire administratif/secrétaire administrative – embauche

651-12-2021

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste de « secrétaire administratif/secrétaire administrative » et que des entrevues ont été réalisées;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection relativement à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De procéder à l'embauche de madame Nathalie Boucher au poste de « secrétaire administrative »;

Que le début de l'emploi de madame Bouché soit fixé au 24 janvier 2022;

Que le salaire de madame Boucher soit fixé à l'échelon 5 de l'échelle « Agent du bureau / Secrétaire administrative » de la convention collective en vigueur en reconnaissance de ses années d'expérience;

Que l'embauche de madame Boucher comme « secrétaire administrative » soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur;

Que cette embauche soit conditionnelle à la vérification des antécédents de madame Boucher et que la Ville s'en déclare satisfaite.

5. Levée de la séance

652-12-2021

IL est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 8 h 05.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse